Points clés du CNEA du 16 décembre 2025

LES INSTANCES



Points essentiels : Questions Socialement Vives (QSV), il y a urgence à faire évoluer la réglementation - Programme national d'orientation et de découverte des métiers du vivant - Feuille de route égalité filles-garçons

Points clés du CNEA du 16 décembre 2025

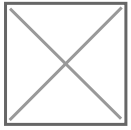
Ce CNEA avait à son ordre du jour, trois points d'information (le programme national d'orientation et de découverte, les questions socialement vives et la feuille de route égalité filles-garçons).

À la suite d'une demande en intersyndicale (Élan commun, FO-EA, SEA-UNSA, FEP-CFDT), le point pour avis sur l'épreuve de contrôle du Bac pro a été renvoyé à un prochain CNEA. La proposition de la DGER n'est pour le moment pas satisfaisante (entre autres, aucun contrôle des connaissances dans les matières générales). Un GT sur le sujet sera programmé début 2026.

Programme national d'orientation et de découverte des métiers du vivant :

Ce programme est la concrétisation d'une des dispositions de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) adoptée en février 2025. Il vise à renforcer l'attractivité des formations de l'EA afin de répondre au besoin de renouvellement des générations dans tous les métiers du vivant.

Le programme s'articule autour de 5 axes majeurs (découverte des métiers, orientation,



Position SEA-UNSA : ce programme a le mérite de rationaliser et d'organiser toutes les actions qui se tenaient déjà de manière isolée.
Nous avons insisté :

- Sur l'intérêt des mini-stages dans le processus d'orientation : on retrouve très souvent à la rentrée suivante, les élèves qui ont réalisé des immersions pour découvrir une formation. Nous avons évoqué l'intérêt de les étendre aux formations du supérieur (BTS), notamment par le biais de la plateforme Cap'Sup.
- Sur la nécessité d'inclure toutes les formations de l'EA : ce sont souvent les diplômes autres, que ceux purement agricoles, qui sont en difficulté de recrutement (agro-alimentaire, vente, horticulture…) ; sans oublier les filières générales qui, dans un contexte de baisse démographique, vont également être impactées. Les phénomènes de concurrence avec l'Éducation Nationale vont nécessairement s'accentuer.
- Sur l'intérêt des formations de niche : indispensables pour développer l'attractivité, notamment en filière bac pro, par le biais des colorations de diplômes.

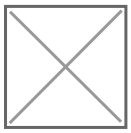
Questions Socialement Vives (QSV) :
Dans le contexte actuel de tensions au sein des établissements, la DGER et l'IEA ont émis plusieurs fiches pour aborder les QSV (favoriser leur enseignement, accueil d'intervenants extérieurs, partenariats, utilisation des locaux). La DGER précise également avoir engagé un travail sur les aspects réglementaires pour faire évoluer les articles du code rural dédiés au fonctionnement du CA des EPL, en lien avec la polémique récente aux Vaseix.



Position SEA-UNSA : il y a urgence à faire évoluer la réglementation pour pouvoir agir face aux présidents de CA qui ne jouent pas le jeu du débat démocratique. Par ailleurs, il serait souhaitable d'intégrer à la fiche d'occupation des locaux, une convention type de mise à disposition, qui rappelle clairement les principes de déontologie et de non-propagande.

Feuille de route égalité filles-garçons :
La LOA a pour objectif de mieux valoriser la place des femmes dans l'agriculture et d'augmenter leur place dans les formations de l'EA. Cette feuille de route vise à accompagner l'atteinte de ces objectifs et s'inscrit dans un plan ministériel plus global en faveur des femmes.

Les établissements pourront souscrire à la charte « Égalité » créé par la feuille de route s'ils s'engagent à mettre en œuvre un certain nombre de ses actions dans chacun des quatre axes (faire évoluer les représentations des métiers, favoriser l'émancipation, accompagner les acteurs du système, dépasser les stéréotypes).



Position UNSA : nous souscrivons à la démarche, tout en pointant l'ampleur du travail à accomplir. Au-delà de la sensibilisation des maîtres de stage, il faudrait également s'intéresser aux conditions d'accueil que nous proposons en établissement, notamment lors des TP sur le terrain.

Déclaration liminaire SEA-UNSA :
Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du CNEA,

Le SEA-UNSA souhaite tout d'abord exprimer son inquiétude et son dépit face à l**'attitude inacceptable du président du CA de l'EPL des Vaseix,** membre de la Coordination rurale. Cette situation risque malheureusement de se reproduire dans d'autres EPL, il est donc **urgent d'adapter la réglementation pour protéger les élèves et les collègues** des organisations professionnelles qui ne respectent pas les règles du débat démocratique. Quels leviers réglementaires contraignants avons-nous pour agir dans ce type de situation ?

D'autant plus que le président a jugé « caduque », la motion adoptée par le CNEA en juillet, celle-ci ayant été votée avant les élections internes à son organisation de novembre.

Ensuite, sur un tout autre sujet, le SEA-UNSA s'interroge **sur le développement des technologies numériques dans les formations et sur la place prise par l'intelligence artificielle.** Ces technologies sont vues comme une solution pour relever les défis auxquels l'agriculture est confrontée. Or, le développement de l'IA impacte fortement les métiers de l'éducation, la pédagogie et le climat des établissements. Le récent « Rendez-vous annuel des métiers » organisé par notre fédération l'UNSA Éducation a montré que les personnels ont besoin d'un cadre et de connaissances partagées pour pouvoir intégrer de manière raisonnée ces nouveaux outils à leurs pratiques. Dès lors, quelle sera la déclinaison dans l'enseignement agricole de la charte sur l'IA du MAASA et de l'Observatoire sur la pédagogie récemment créé à l'Éducation Nationale ? Pour le SEA-UNSA, **interroger sous un angle critique ces nouveaux outils est une nécessité**. Leur développement ne doit pas occulter l'absolue nécessité de faire évoluer les systèmes agricoles vers des modèles plus durables par le biais de l'agroécologie, c'est là l'enjeu essentiel.

Enfin, sur un sujet très concret qui affecte tous les établissements, le SEA-UNSA demande qu'**une réflexion soit engagée sur la question des téléphones portables afin d'anticiper leur possible interdiction à la rentrée prochaine**. En l'état, l'annonce du Président Macron nous laisse plus que dubitatifs. **Une interdiction pure et simple ne résoudrait rien**, en plus de mettre en difficulté les personnels chargés de la faire respecter. L'**usage** du téléphone portable **doit s'inscrire dans une éducation au numérique et à la citoyenneté plus globale.** Celle-ci doit être émancipatrice et tournée vers l'avenir, et non se limiter à une simple privation stérile.